DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2025-06-07

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : RESILIATION CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 198 RUE DROITE

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis le 15 avril 2024, Mme Hélène BERNARDINI est locataire du local commercial sis 198 rue Droite, qu'elle occupe pour de la vente de créations artisanales pour son enseigne « Un petit coin d'artisanat d'ici et d'ailleurs ». Par courrier du 22 juillet 2025, Mme BERNARDINI a demandé à résilier son bail à la date du 31 août 2025, sans tenir compte des délais de préavis. Ce qui a été accepté.

CONSIDERANT que Mme Hélène BERNARDINI a résilié son bail par courrier au 31 août 2025,

CONSIDERANT que la demande de Mme BERNARDINI a été acceptée.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de mettre fin au bail de Mme Hélène BERNARDINI pour le local sis 198 rue Droite à Sisteron, à la date du 31 août 2025.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à Mme BERNARDINI.

Fait à Sisteron, le 23 juillet 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 23/07/2025 À 16h08
REÇU EN PREFECTURE
le 23/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-004-210402095-20250723-2025_06_07D